



## PUBLICATION DE COURSE

**Titre de l'épreuve** : Cyclo - Cross du Téléthon.  
Epreuve comptant pour le Trophée Interrégional DNA

**Date de l'épreuve** : Samedi 24 Novembre 2018

**Club organisateur** : MJC Buhl

**Dossards** : à partir de 12h00 ligne d'arrivée, Chemin de l'étang à Buhl

**Parking** : Cercle, 2 rue du 5 Février à Buhl

**Lieu du départ et d'arrivée** : Chemin de l'étang rue du Breuel à Buhl

**Horaires de Départ**

13h00 pour les Poussins (7mn de course)

13h00 pour les Pupilles (10mn de course)

13h15 pour les Benjamins (15mn de course)

13h45 pour les Minimes (20mn de course)

14h15 pour les Cadets, Dames, SV4 et Anciens (30mn de course)

15h15 pour les Juniors, Seniors et Vétérans (45mn de course)

**Droits d'engagement** : Licenciés FSGT : 5 € par chèque, sur place 8€  
Non licenciés + FFC : 10 €, gratuit de poussins à benjamins

**Lieu et horaire des remises de prix** : A 15h sur la ligne d'arrivée de poussins à minimes. A 16h30 Cercle, 2 rue du 5 Février à Buhl pour les autres.

**Engagements** : avant le mercredi 21 novembre 2018 à  
Maurice EMMENECKER 3 rue Edmond Rogelet 68530 BUHL  
Chèque à l'ordre de la MJC Buhl

**Informations complémentaires** : L'ensemble des recettes est intégralement reversé au Téléthon

Tél. 06.33.36.85.82 Email : [maurice.emmenecker@wanadoo.fr](mailto:maurice.emmenecker@wanadoo.fr)

**Contrôle médical** : bureau à la Caserne des Pompiers

### Participation aux épreuves de cyclo-cross

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1<sup>ère</sup> catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi en septembre 2018.

Les non licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition

**IMPORTANT** : Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.